

la Chronique du Contrat de rivières



Salon Vannion Gourgeonne

Octobre 2012 - n°2

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin
saône & doubs



Le comité de rivières est installé

Le Comité de rivières du Contrat de rivières Salon-Vannion-Gourgeonne est désormais installé.

Trois commissions ont été créées, chacune d'elles représentant un axe majeur du Contrat de rivières :

- la qualité des eaux
- la gestion des cours d'eau
- l'animation, la sensibilisation et la communication

Vous découvrirez dans cette chronique le rôle et le fonctionnement de chacune de ces commissions.

L'étude de qualité des eaux est en cours. Déjà deux campagnes de prélèvements (hiver/printemps) ont été réalisées et l'étude piscicole a également démarré, en avril, avec la pose de sondes mesurant la température et se poursuit avec des pêches électriques.

M. Martial GIL, Chargé d'étude à la Fédération de Pêche de la Haute-Marne, a répondu à quelques questions concernant cette méthode de pêche.

Concernant l'étude de la gestion des cours d'eau, cette dernière devrait être engagée en juillet.

Enfin la commission « animation et sensibilisation » s'est réunie pour réfléchir aux premières actions à engager. Vous trouverez au sein de la Chronique le résumé de leurs échanges.

Nous ne dirons jamais assez combien la réussite du Contrat de rivières repose sur la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs concernés.

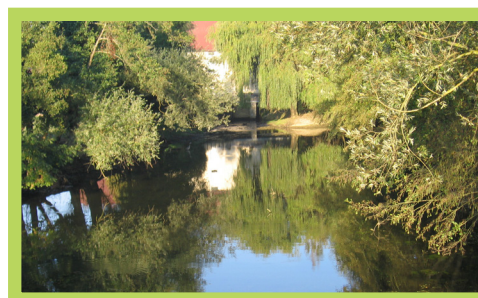
M. Charles GAUTHIER
Président du Comité de rivière



Le rôle des commissions

Suite à l'installation du Comité de rivières, trois commissions thématiques ont été constituées. Ce sont les groupes de travail du Contrat de rivières, qui se déclinent comme suit :

- La commission « gestion des cours d'eau », présidée par M. BRUSSEY- Maire de Francourt.
- La commission « qualité de l'eau », présidée par M. THIERRY- Président du syndicat des eaux du Vannion.
- La commission « animation/sensibilisation », présidée par M. DECOURCELLES- Président de la Communauté de communes du Pays Vannier.



Les commissions ont pour rôle de suivre les études en cours et de proposer des actions à inscrire au Contrat de rivières. Elles auront également pour mission de valider les fiches actions. Elles se voudront être un lieu d'échange et de débat. Ces commissions sont composées de partenaires techniques, de partenaires financiers et d'élus locaux.

Commission « Qualité de l'eau »

Président : M. THIERRY

La commission « Qualité » s'est rassemblée une première fois, en avril, pour le lancement de l'étude « Qualité des eaux ». Elle s'est réunie une seconde fois en septembre pour appréhender les résultats des premières campagnes de prélèvements.

Commission « Animation et Sensibilisation »

Président : M. DECOURCELLES

La commission « Animation » s'est réunie en juin pour débattre du programme d'actions qu'elle souhaite engager en termes de sensibilisation. La commission a proposé une série de réunions dans chacune des communautés de communes et la création d'une exposition itinérante. La réflexion doit se poursuivre...

Commission « Gestion des cours d'eau »

Président : M. BRUSSEY

La commission « Gestion des cours d'eau » se rassemblera lorsque le bureau d'étude SAFEGE présentera ces premiers résultats, prévu d'ici fin 2012. Le bureau d'étude SAFEGE travaillant au diagnostic hydromorphologique des cours d'eau.



Zoom sur l'étude piscicole...

La bonne connaissance du compartiment biologique des cours d'eau nécessite notamment de réaliser des inventaires piscicoles ; ceux-ci sont réalisés par le biais de pêches électriques et organisées par les Fédérations de pêche de la Haute-Marne et de la Haute-Saône. Ces inventaires ont pour objectif de contribuer à l'évaluation de la qualité des eaux et d'effectuer un état initial avant la mise en œuvre du Contrat de rivières.

Les Fédérations de pêche se sont associées pour réaliser ces inventaires. M. Martial GIL, Chargé d'étude à la Fédération de pêche de la Haute-Marne nous explique le déroulement d'une pêche électrique.

C.M : En quoi consiste une pêche électrique ?

M.G. : Le principe consiste à créer un champ électrique dans la rivière qui va agir sur la nage du poisson. Il est alors facilement capturé à l'aide d'épuisettes et mis immédiatement dans un vivier. Tous les individus capturés sont ensuite déterminés, pesés et dénombrés par espèce avant de rejoindre leur élément, indemnes, en fin d'opération.

Cette méthode d'échantillonnage, non traumatisante pour le poisson, permet ainsi de caractériser le peuplement piscicole sur une station choisie pour être représentative du cours d'eau.

C.M : Lors des pêches réalisées pour le Contrat de rivières Salon-Vannon-Gourgeonne quelles espèces avez-vous trouvées ?

M.G. : On retrouve principalement des cyprinidés d'eau courante (poissons « blancs » tels que le chevaine, vairon, goujon) ainsi que des chabots et des loches franches, espèces d'accompagnement de la truite fario. Quant à cette dernière, seul 1 individu a été capturé sur l'ensemble des secteurs censés l'abriter. Gardons et perches sont également recensés.

Nous pouvons aussi noter la présence de l'écrevisse du Pacifique ou « signal », espèce exotique envahissante, sur l'ensemble des principaux cours d'eau du bassin.

C.M : Vous constatez de manière générale un appauvrissement, une augmentation ou une stagnation de la richesse piscicole ?

M.G. : S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions précises quant aux résultats partiellement obtenus (investigations complètes et rendu de l'étude fin 2012), nous pouvons d'ores et déjà constater que les peuplements sont généralement altérés et peu conformes à leur milieu. Toutefois, cette dégradation globale de la qualité des peuplements, plus ou moins importante selon les rivières, n'est pas récente et ne semble pas avoir évolué significativement au cours des dernières années.

L'interprétation plus fine à venir de ces résultats devrait apporter des éléments de réponse quant à l'origine des dysfonctionnements observés.

Nous remercions les Fédérations de pêche pour leurs investissements dans cette étude qui se poursuit...



Contact :

Céline MALET | EPTB Saône et Doubs
8 rue Jean MOUREY - 70180 DAMPIERRE SUR SALON
celine.malet@eptb-saone-doubs.fr | 03.84.67.26.32